

ments tarifaires, que la tenue de conférences internationales, ou que l'emploi des autres remèdes plus ou moins archaïques qui ont été appliqués au corps politique dans le passé.

Quelles seront ces réformes?

Le message de son Excellence nous indique celles qui ont déjà été adoptées par cette Chambre, telle la création et la mise en opération d'une Banque Centrale et la loi relativement à la couverture métallique de nos billets de banques. L'objet principal de ces lois est d'assurer un contrôle du crédit financier dans le pays, de manière à obtenir plus de stabilité dans la prospérité. L'expérience nous a démontré qu'il vaut infiniment mieux jouir toute sa vie d'une aisance modérée que d'être riche aujourd'hui et pauvre demain. Par ailleurs, il est reconnu que l'assujettissement du crédit de l'argent à un contrôle raisonné est nécessaire pour empêcher, dans le corps économique, ces hausses et ces baisses violentes qui laissent toujours la misère dans leurs traces.

Nous aurons donc à considérer des lois fixant un minimum de salaires et un maximum d'heures de travail par semaine; des lois pour assurer la sécurité de l'ouvrier durant les périodes de chômage et de maladie et dans sa vieillesse; des lois pour mettre fin à certains abus dans les méthodes de commerce, et plusieurs autres mesures législatives.

Toutes ces lois viseront, en dernière analyse, au même résultat si nécessaire au bonheur du peuple; une plus équitable distribution du pouvoir d'achat au sein de nos populations. En d'autres mots, cette équitable mesure de puissance d'achat se traduit par un revenu ou par un salaire raisonnable pour permettre aux citoyens de vivre sur un niveau correspondant aux légitimes aspirations et à la dignité de l'homme.

Et toujours en vue de s'acheminer vers ce résultat, nous aurons à étudier des lois pour partager le poids des impôts et en rendre l'incidence plus conforme à la capacité que possèdent les contribuables de payer.

Ces réformes ne s'accompliront pas en un jour et elles feront partie d'un plan d'ensemble. A celles déjà mentionnées viendront évidemment s'ajouter d'autres projets qui les compléteront ou les modifieront peut-être. Mais il me semble que le but vers lequel nous devons faire converger tous nos moyens, toutes nos forces et toute notre bonne volonté, se trouve indiqué aussi clairement que l'étoile polaire indique le nord, et c'est d'en arriver, par une sage mais courageuse législation, à la disparition des injustices sociales qui sont le résultat non pas du système capitaliste pris en soi, mais de ses défauts et de ses faiblesses.

Honorables sénateurs, je ne suis pas un économiste, et mon expérience de la chose

publique a été vécue dans une législature plus humble que celle-ci, et là où des problèmes comme ceux de l'instruction publique, ceux des hôpitaux, de la voirie, de l'allocation aux mères, et relatifs à d'autres services publics étaient constamment à l'ordre du jour. Cependant les opinions que je viens brièvement de vous exprimer, j'en suis convaincu, représentent bien la façon de penser du citoyen canadien qui vient d'atteindre la quarantaine. Ce citoyen fait partie d'une large section de notre population qui a débuté dans la vie active peu avant ou pendant la grande guerre. Celle-ci fut suivie d'une tourmente dont l'amertume n'a pas été amoindrie par la danse des dollars de 1926 à 1929.

Nous sommes nés sous l'ancien régime, mais nous n'avons jamais goûté de la plénitude de son rendement. Nous appartenons à une génération de transition, placée entre l'ancien régime et un régime nouveau que nous attendons avec espérance, déterminés de provoquer par nos efforts son avènement, ou du moins déterminés d'y loyalement contribuer.

L'âpreté des conditions de vie dans laquelle nous avons été jetés a poussé les hommes de ma génération à étudier le chaos de la chose publique, à tenter d'y trouver des formules d'ordre et à aborder l'étude de problèmes qui intéressaient peu nos prédécesseurs.

Ce serait de la présomption de dire que nous avons trouvé la formule, mais nous n'en avons pas moins nos convictions.

Et bien que nous soyons prêts à nous accrocher à tout ce qui est utile et bon dans le vieux système qui nous a été laissé en héritage, nous voulons voir ce système modifié et amendé, de manière à en faire un instrument de bonheur dans le corps politique.

Je suis convaincu que c'est raisonnablement décrire l'état d'esprit des membres de cette honorable Chambre, quelles que soient leurs affections politiques ou l'étendue de leur expérience, de dire qu'ils abonderont dans ces sentiments. L'étude des projets de lois indiquées dans le discours du trône.

J'ai l'honneur de proposer qu'une adresse soit présentée à son Excellence le Gouverneur Général afin de lui offrir l'expression de la gratitude de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il lui a plu de prononcer devant les deux chambres du Parlement.

L'honorable RALPH B. HORNER: Honorables sénateurs, avant d'appuyer l'adresse en réponse au discours du trône, je crois de mon devoir de remercier le très honorable leader du Gouvernement de l'insigne honneur qu'il m'a fait, et je comprends que cet honneur n'est pas destiné à mon humble personne seulement, mais aussi à la grande province agricole de la Saskatchewan d'où je viens, et à tous les centres agricoles du Dominion.